

Le Petit Journal de **VILLENEUVE SAINT DENIS**



n°13

Juillet 2018

Édito



Chère Madame, Cher Monsieur,

Je ne pouvais commencer ce nouveau bulletin, sans parler de M. Debout. Il a souhaité démissionner de son poste de Maire en ce début d'année. Je tiens à saluer et à remercier tout le travail qu'il a effectué pour notre Commune.

Depuis que nous avons intégré Val d'Europe Agglomération (VEA) au 1^{er} janvier 2018, beaucoup de services s'ouvrent à nous : la médiathèque, la piscine, de nouveaux services administratifs, la maison des services, le centre social intercommunal. De la même façon, nos enfants de l'école des Grands Prés bénéficieront de la piscine, de cours d'anglais et d'initiation sportive. Ainsi les activités développées par VEA, sport, voyages, culture sont à disposition pour petits et grands.

Vous pourrez bénéficier d'un centre de loisirs pour les grandes et petites vacances sur les Communes de Serris.

Vous trouverez dans ce Petit Journal, une page dédiée aux changements des taux d'imposition. Ces modifications n'ont pas d'incidence sur vos impôts, seule la répartition change: Impôts locaux, foncier bâti, foncier non bâti.

Le Conseil Municipal reste mobilisé. Entourée de mes adjoints: Laurence Ortega Montant, Jean-Pierre Gillet, Philippe Imbert et mon premier adjoint Michel Bazerbes. J'ai souhaité faire appel à cette équipe pour poursuivre le développement de Villeneuve Saint Denis.

Un site internet sera en ligne prochainement et vous permettra de naviguer et de découvrir les nouvelles facettes de Villeneuve Saint Denis.

Et bien sûr nous pensons aux futurs habitants qui intégreront la commune fin 2019, à qui nous devons un environnement accueillant.

Le Maire,
P. PHARISIEN



Accueil du public à la mairie

Lundi
14h-18h

Mercredi
Vendredi
9h-12h et 14h-17h

Samedi
9h-12h

Permanence

Le Maire et ses
Adjoints peuvent
vous recevoir sur
simple rendez-vous.

Secrétaires

Évelyne VUITTENEZ
Mélissa DEBURE

Ouverture de L'église

9h30-18h

Mairie de Villeneuve Saint Denis : Place de la mairie

☎ 01 60 43 01 06, Fax : 01 60 43 29 55

✉ villeneuvesaintdenis@wanadoo.fr

Vie Municipale

04

Présentation du nouveau Conseil
Gérard DEBOUT
Départ de Valérie BARTAIRE
La CLECT
Incivilités
Monument aux morts

Vie Scolaire

08

Centre de loisirs
Rentrée de septembre 2018
Accueil périscolaire
Fête de l'école

Travaux

09

Déplacement Algeco et rénovation
Finition du monument aux morts

Vie Sociale

10

CCAS
Portage des repas
Mission Locale
Épicerie Solidaire

Val d'Europe

11

Intégration à Val d'Europe Agglomération

Informations Pratiques

12

Ordures ménagères, collecte sélective, ...
Transports
Nature
Démarches administratives
Tranquillité publique
Le saviez vous ?
Résultat du recensement
Idée à partager

Vie Culturelle

23

Association Sportive de Villeneuve Saint Denis
Association la Récré des Lutins
Association des Chasseurs Communaux
Les Jardins de Villeneuve Saint Denis
Le Comité des Fêtes
Les intervenants culturels et sportifs

Agenda

27

État civil

27

Photos

28

Présentation du nouveau Conseil

En date du 26 février 2018, le Conseil Municipal a élu à l'unanimité Mme Peggy Pharisien au poste de Maire. Elle était Conseillère Municipale depuis 2008.

Quatre adjoints travaillent à ses côtés :

- 1er adjoint : Michel Bazerbes, en charge de l'administration générale, des finances communales, de l'école, du personnel et de l'urbanisme.
- 2ème adjoint : Jean Pierre Gillet, en charge de l'environnement, l'assainissement et du déplacement urbain.
- 3ème adjoint : Philippe Imbert, en charge du cadre de vie (aménagement, forêt, chemins ruraux, voirie)
- 4ème adjoint : Laurence Ortega Montant, en charge de l'urbanisme

Ainsi que les Conseillers Municipaux, Joël Roynard, Laurence Gremillet, Mercedes Sanemeterio, Olivier Victorien dit Richard, Gérard Debout, Marc Rabot, Stéphane Larchet, Bason Pham, Nathalie Colombel, Philippe Vanacker.



Gérard DEBOUT

Après 35 années de mandats, dont 29 en tant que Maire, M Gérard DEBOUT a souhaité passer le relais.

Parmi les nombreux projets gérés par M le Maire, nous pouvons retenir :

- la salle des fêtes (1992)
- la station d'épuration (1994)
- la participation à la création de la Communauté de Commune de la Brie Boisée (1996)
- le plan local d'urbanisme (2006)
- le haut débit (2012)
- la construction du groupe scolaire (2013)
- les lotissements du Verger (2012), de l'Orée du bois (2014) et du Domaine de la Brie (2019)
- l'enfouissement des réseaux
- la gestion financière de la Brie Boisée
- la gestion du SIRP
- son soutien aux associations communales
- ses talents culinaires



Les Villedyonisiens ainsi que le Conseil Municipal remercient Gérard pour son dévouement tout au long de ces années au service de notre Commune.

Départ de Valérie BARTAIRE



Valérie BARTAIRE, chargée notamment de la vie scolaire et périscolaire, a choisi de quitter son poste au sein de notre Mairie.

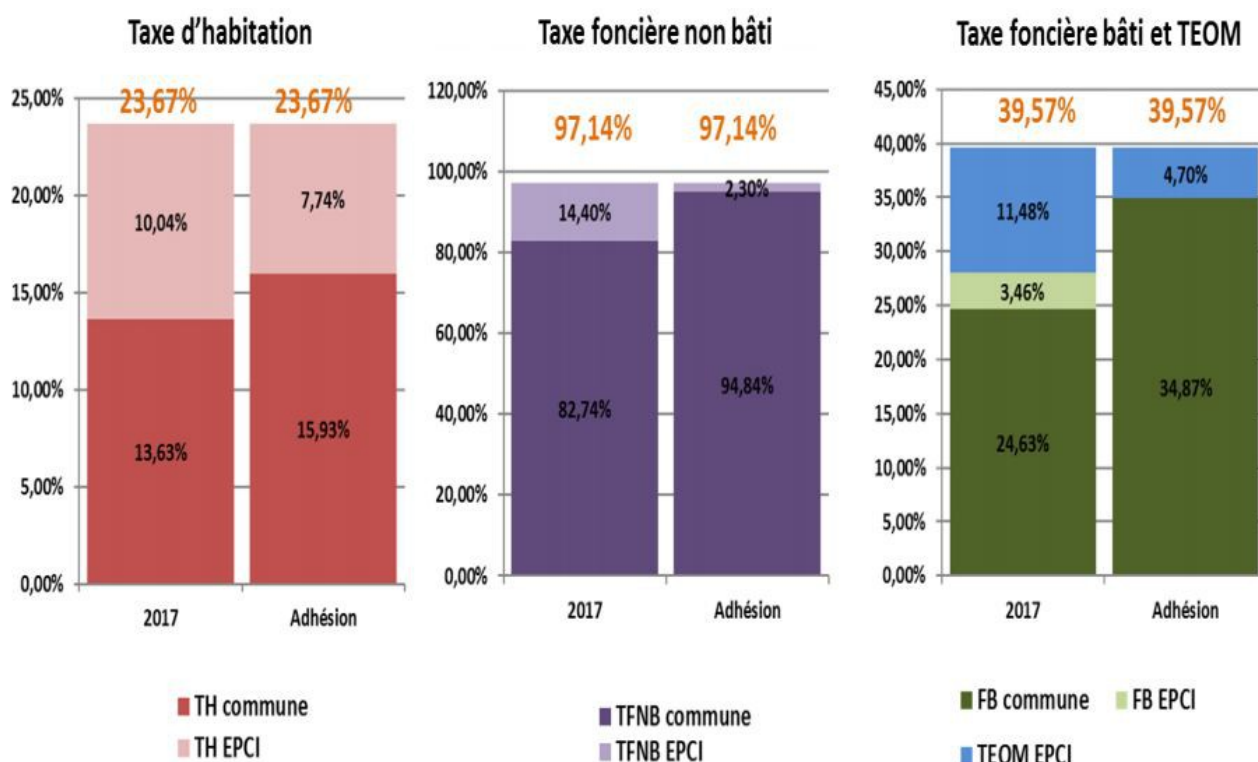
La Municipalité tient à la remercier pour son implication, sa patience et son professionnalisme pendant ces 6 années.

Nous lui souhaitons une pleine réussite au sein de son nouveau poste.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Le principe de base de ce pacte est de ne pas complexifier la lecture fiscale du territoire du fait de l'intégration des 2 communes (Villeneuve Saint-Denis et Villeneuve Le Comte) ; en l'occurrence, appliquer un traitement identique à tous les contribuables des 7 communes (Villeneuve Saint-Denis, Villeneuve Le Comte, Serris, Bailly Romainvillers, Magny le Hongre, Coupvray, Chessy) sans pression fiscale nouvelle ni lissage des taux dans le temps.

Pour Villeneuve Saint-Denis, les taux changent que ce soit pour la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Ils augmentent, mais les taux entre la communauté de communes du Val Briard et la communauté d'agglomération du Val d'Europe sont à la baisse. En conclusion, ces taux n'ont aucune incidence sur les impôts que vous aurez à payer cette année. Le but de la commission est donc respecté.



Incivilités

L'incivilité est un comportement qui porte atteinte à une partie ou à l'ensemble des règles de vie en communauté tel que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie. (Wikipédia)

Ce rappel semble nécessaire pour une vie plus sereine à Villeneuve Saint Denis.

Animaux de compagnie :

Dans le bourg, vous êtes le maître d'un chien. Certes il fait éventuellement ses besoins sur la voie publique, n'oubliez pas de ramasser ses déjections. D'autre part, prenez les mesures nécessaires afin d'éviter les désagréments tels que les aboiements ou les hurlements répétitifs, de nuit comme de jour.

Eaux pluviales :

La station d'épuration a un fonctionnement difficile dû à l'apport d'eaux claires trop important. Certes notre réseau est ancien, néanmoins le rejet dans les eaux usées d'eaux pluviales, d'eaux de pompage (vide sanitaire, cave, autres...) ne participe pas au bon fonctionnement de notre station ! Vérifiez et modifiez si nécessaire afin de respecter cette règle du Plan Local d'Urbanisme.

Les mauvais raccordements des installations privées sont sources de pollutions du milieu naturel et de surcharges des réseaux d'eaux usées. C'est pourquoi la réalisation d'enquêtes de conformité des branchements des particuliers est très importante. Pour cela nous devons solliciter les habitants de la commune et prendre un rendez-vous en leur présence.

Afin de minimiser les désagréments pour les riverains, nous accordons la plus grande attention au processus d'information des habitants et de prise de rendez-vous avec ceux-ci. Pour optimiser l'efficacité du processus, le partenariat entre la Collectivité et Suez Eau France est indispensable : communication sur les dates des campagnes dans le journal d'information, information par courrier sur le caractère gratuit et nécessaire des enquêtes sont des exemples d'actions qui améliorent l'efficacité d'une campagne d'enquêtes de conformité.

Le non respect de ces conditions influence directement votre facture d'eau.

Travaux :

La tranquillité de tous doit être préservée. Les beaux jours arrivent que chacun d'entre nous puisse profiter du repos de fin de semaine. Respectez les horaires pour les travaux bruyants !

Tri des ordures :

Pour le ramassage de la collecte sélective, il est important de faire les tris demandés.

Pour certains produits, il vous appartient de les emmener dans une déchetterie ! Les appareils ménagers et électroniques, les gravats, les palettes, les déchets dangereux (peinture, solvant, acide, essence ou gas-oil ainsi que leurs contenants vides), les batteries de quelque nature qu'elles soient et particulièrement automobiles, les parois vitrées ne sont pas ramassés par la collecte des encombrants. Ils doivent être déposés en déchetterie.

Dans le cas où des encombrants n'auraient pas été collectés, merci de les récupérer.

Le non respect de ces règles de vie impacte directement vos impôts.

Monument aux morts

LA GUERRE 1914 – 1918 à Villeneuve-St-Denis, vue à travers quelques délibérations de la Mairie de l'époque



Décembre 1914 :

« Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote pour l'achat de laine et d'étoffes destinés à confectionner des vêtements et des sous-vêtements chauds pour les soldats [...] les vêtements seront confectionnés ou tricotés par les enfants de l'école et les personnes de bonne volonté. »

Août 1915 :

« Le Conseil Municipal décide de faire parvenir 5 francs à chacun des mobilisés de la commune indigents. »

Août 1917 :

« Une commission est chargée de dresser l'état de répartition des denrées réquisitionnées par le Service de ravitaillement et l'Intendance militaire. »

APRES LA GUERRE → Les hommages de la Commune

Juin 1919 :

« Le Conseil Municipal souhaite ériger une plaque en marbre noir en hommage aux douze enfants de la commune morts pour la France qui sera installée dans la Mairie :

- HENIN Paul
- DEBLAIS Alexandre
- LEJEUNE Marcel
- KEFER Georges
- GARNIER Edmond
- SEGUIN Emile
- FREMONT Jules
- LAURENT Georges
- LOUDET Lucien
- TRIBOUT Maurice
- QUINTIN Louis
- OLIVIER Paul



Novembre 1923 :

« Le Conseil Municipal décide de faire des souscriptions publiques auprès des habitants afin de réunir des fonds pour ériger un monument aux morts. »

Juillet 1924 :

La souscription publique s'élève à 2798 francs, le Conseil Municipal ouvre un crédit de 8000 francs. Ce sont les marbreries générales GOURDON, qui se chargeront de fournir la sculpture de série choisie dans le catalogue. Elle s'intitulerait « Pro Patria » (n° 2027 du catalogue des Marbreries GOURDON) ; elle est présente à plus de cent exemplaires sur des monuments répartis dans toute la France.



Novembre 1924 :

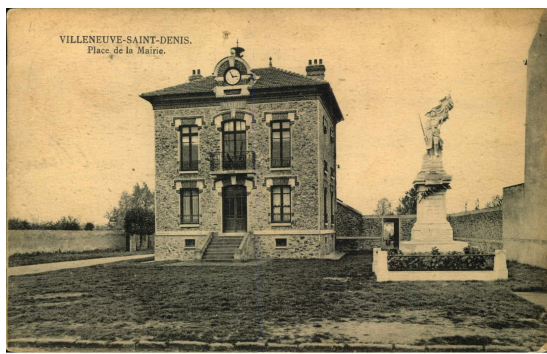
Le conseil Municipal délibère :

« Pour honorer comme il conviendrait le sacrifice des enfants de la commune morts pour la France au cours de la guerre 1914 – 1918, il y aurait lieu d'ériger à leur mémoire un monument durable de notre gratitude sur une des places publiques, que la reconnaissance due à ceux qui ont donné leur vie pour nous doit primer toutes autres considérations [...] un monument à la mémoire des douze soldats morts pour la France durant la guerre 1914 – 1918 sera donc érigé sur la place publique de la Mairie »

Août 1925 :

L'inauguration du monument a été fixée le 2ème dimanche d'août 1925.

La présidence de la cérémonie d'inauguration est offerte à Mr DUMESNIL, Président du Conseil Général, ancien ministre de la Marine.



Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale
sont des témoins visibles de l'Histoire.

Ils sont présents dans le paysage urbain de pratiquement toutes les communes de France depuis le début des années 1920.

Ils sont le lieu où se déroulent les cérémonies de commémoration et permettent d'entretenir l'hommage collectif aux soldats disparus lors des combats.

Ils sont aussi un moyen de rappeler aux consciences des contemporains l'horreur de toute guerre.

2017 et 2018 :

Une belle action citoyenne a rassemblé des volontaires de notre village pour rénover notre monument :

Merci à **Marco DA SILVA, Olivier VICTORIEN dit RICHARD, Béatrice et Stéphane CHEVALIER, Marianne, Philippe et Guillaume VANACKER, Daniel SERCER, Michel BAZERBES, Carlos CARVALHO**

qui ont oeuvré en la mémoire des soldats afin que l'on ne les oublie pas.



**Le 11 novembre prochain, sera célébré le centenaire de l'armistice.
A cette occasion nous comptons sur une présence nombreuse
des Villedyonisiens.**

Centre de loisirs

La commune de Serris peut accueillir nos enfants (limité à 20 places) sur les mois de juillet-août au tarif journalier de 25,95€. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Mairie de Serris au 01 60 43 52 00.

Rentrée de septembre 2018

Les inscriptions à l'école des Grands Prés sont d'ores et déjà ouvertes.

Merci de vous présenter à la mairie de Villeneuve Saint Denis muni :

- du livret de famille,
- d'une attestation de domicile,
- du carnet de santé de l'enfant (ou des certificats de vaccinations);
- puis compléter les dossiers.

Accueil périscolaire

Un accueil est mis en place tous les matins du lundi au vendredi pour les enfants scolarisés, de 7:30 à 8:30. L'accueil du soir se fait de 16:30 à 19:00 toute la semaine. Il peut également être occasionnel.

Pour des raisons de sécurité et afin que le personnel puisse terminer son temps de travail à des heures convenables, **il est impératif que les tous les enfants soient partis à 19:00.** (merci pour eux !).

Coût de la garderie pour les parents :

Accueil du matin **1,80€**

Accueil du soir (avec goûter) **4,95€**

Pour la journée du mercredi :

Garderie 8h30/11h30 : **4,20€** (1,40€/h)

Cantine 11h30/13h30 : **5,00€**

Garderie 13h30/16h30 : **4,20€** (1,40€/h)

Coût de la journée complète : **20,15€**

Coût de la journée avec cantine sans l'accueil : **13,40€**

Fête de l'école

La fête de l'école a débuté par une exposition réalisée par les élèves inscrits au NAP sur le thème du recyclage.

Bouchons, boîtes de conserve et cartons ont retrouvé une seconde vie. Un totem, un zoo, des papillons, des décorations de type pixel art et même un bus ont envahi la cour de l'école !

Ensuite, l'ensemble des élèves et leurs enseignantes ont présenté le spectacle musical de fin d'année, mélange savoureux de danse, de chant et d'acroport. Les enseignantes remercient chaleureusement l'intervenante en danse, Mme Laetitia Nancey, qui a pris en charge les élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CP, tout au long de l'année, et qui a su leur transmettre sa passion de la danse.



L'après-midi s'est déroulée dans la convivialité et la simplicité, avec des stands de jeux, de maquillage, sans oublier les crêpes !

Déplacement Algeco et rénovation

Les Algecos situés sur le parking de la salle des Fêtes ont été déplacés derrière le bâtiment et réduits au nombre de deux. Une rénovation est à venir ainsi que la définition de son usage futur. A cette occasion la clôture a été restaurée.



Finition du monument aux morts

M Stéphane Chevalier a entrepris la phase finale de rénovation du monument aux morts. Le drapeau a retrouvé ses couleurs. Les textes ont également été restaurés. Un grand merci à l'ensemble des bénévoles.



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS est à votre écoute pour vous orienter et vous aider en cas de difficultés sociales, soit à titre individuel, soit au sein de votre famille.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous en Mairie !

Le Conseil d'Administration attribue des bons d'alimentation en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus, non soumises à l'impôt sur les revenus : inscription en Mairie.

Vous avez 70 ans et vous n'êtes pas imposable. Vous pouvez bénéficier d'un abonnement hebdomadaire à France Dimanche : **inscription en Mairie.**

Pour tout renseignement (assistante sociale, service de la PMI, accès aux droits, autonomie des personnes âgées, demande de RSA...) s'adresser pour prendre rendez-vous à la Maison Départementale des Solidarités.

☎ 01.64.25.07.30 (MDS de Tournan en Brie)

Le portage de repas

Le portage de repas à destination des personnes de plus de 60 ans ou en situation difficile n'étant pas pris en compte par la Communauté d'Agglomération (VEA), le **CCAS de la commune** a pris le relais depuis le 1er janvier. La distribution des repas est réalisée par M André VRIET ou M Philippe IMBERT.

Pour tout renseignement merci de contacter la mairie.

Mission locale des boucles de la Marne

Nous vous rappelons que notre commune adhère à cette structure. Celle-ci accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire en recherche de formation et d'emploi.

Trois communes vont rejoindre la mission locale : Bussy Saint Georges, Bussy Saint Martin et Collégien.

En 2019, la mission locale et l'ANPE vont s'installer à Saint Jean, anciennement l'hôpital de Lagny sur Marne.

Accueil chaque jour de la semaine sur rendez-vous :

- du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.
- le vendredi de 9h à 12h30 et de 15h à 16h30.

7/9 rue Vacheresse à Lagny sur Marne, 1er étage.

☎ 01.60.07.34.97

Une permanence est également assurée tous les mercredis :

Maison des Services Publics du Val d'Europe
27 place d'Ariane - 77700 Chessy
Rez-de-chaussée

☎ 01.78.71.40.95



EPICERIE SOLIDAIRE

ALIMENTATION (PRODUITS
FRAIS, PRODUITS SEC, ETC...),
VÊTEMENTS, SALON
D'ESTHETIQUE ETC.....

TOUT Á MOINDRE COÛT

2 ROCADE SUD / 70 RUE DE TOURNAN (1ère rue
à droite)

77600 JOSSIGNY
BUS 46 ARRÊT « BOUT PECHERET »
TEL. : 06 51 69 10 61

Intégration à Val d'Europe Agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2018, notre commune a intégré Val d'Europe Agglomération. Avec cette intégration, de nouvelles compétences communautaires sont mises en place. Voici un rapide point sur les compétences de VEA.
La Communauté d'Agglomération exerce en lieu et place des communes membres:

On trouve des compétences obligatoires en premier lieu:

Développement économique

- Actions de développement économique ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaires ;
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

Aménagement de l'espace (dont les transports)

- Schéma de cohérence territoriale et plan local d'urbanisme,
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt commun ;
- Organisation de la mobilité (transports).

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, local, d'insertion économique et sociale, de prévention de la délinquance. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

On trouve également des compétences optionnelles :

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Action sociale d'intérêt communautaire,

Assainissement (eaux usées),

Eau,

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (y compris parcs de stationnement)

Création et gestion de maisons de services au public

Enfin, des compétences facultatives existent :

Investissement pour les équipements publics

Organisation et soutien de manifestations, participant au rayonnement du Val d'Europe

Soutien aux politiques sportives ou culturelles

Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et services locaux de communication électroniques et activités connexes

Soutien aux politiques d'emploi, de formation et d'enseignement et au développement du pôle universitaire

Instruction et délivrance des autorisations d'utilisation des sols, par délégation

Réseau de chaleur

Entretien et gestion des espaces verts énumérés dans l'inventaire

Nous reviendrons vers vous avant le prochain bulletin pour vous faire un point sur les nouveautés nous concernant notamment les nouveaux services à venir !

Ramassage des ordures ménagères, collecte sélective, encombrants, déchetteries, bornes d'apport volontaire

Le calendrier des jours de ramassage est affiché en Mairie et sur les panneaux d'affichage.

Ordures ménagères - Ramassage le jeudi matin (même les jours fériés)

Vos poubelles doivent être sorties dès le mercredi soir. Ne déposez pas de simples sacs sur le trottoir (accès chiens et chats errants).

MERCI DE VOUS EQUIPER D'UNE POUBELLE OU D'UN CONTAINER APPROPRIE !!!
La municipalité veillera au respect de cette consigne.

Elles doivent être rentrées dans votre propriété le plus tôt possible pour le respect de notre environnement qui doit rester agréable pour tous !

Tous déchets non ramassés par la société SEPUR, notamment lors de la collecte des encombrants, doivent être récupérés par les habitants concernés et être amenés en déchetterie.

Collecte sélective – Ramassage tous les 15 jours, le mardi :

- 10 - 24 juillet 2018
- 07 - 21 août 2018
- 04 - 18 septembre 2018
- 02 - 16 - 30 octobre 2018
- 13 - 27 novembre 2018
- 11 - 25 décembre 2018

Prévoir la sortie de ces « déchets » dès le lundi soir.

Le recyclage est devenu une nécessité pour l'avenir de notre planète.

Merci à tous pour votre « éco-citoyenneté ».

Encombrants

Ramassage le 3ème lundi de chaque mois par la Société SEPUR :

- 16 juillet 2018
- 20 août 2018
- 17 septembre 2018
- 15 octobre 2018
- 19 novembre 2018
- 17 décembre 2018

Prévoir la sortie de ces encombrants dès le dimanche soir. Merci de grouper et de ficeler vos déchets pour favoriser la collecte et éviter leur dispersion sur les trottoirs.

ATTENTION ! Les appareils ménagers et électroniques, les gravats, les palettes, les déchets dangereux (peinture, solvant, acide ainsi que leurs contenants vides), batteries de voitures, ainsi que les parois vitrées ne sont pas ramassés par la collecte des encombrants. Ils doivent être déposés en déchetterie.

**DANS LE CAS OU DES ENCOMBRANTS N'AURAIENT PAS ETE COLLECTES,
MERCI DE BIEN VOULOIR LES RECUPERER.**

Les informations concernant les ordures dans le livret du VEA que vous avez reçu récemment, ne s'appliquent pas à notre commune. En effet, nous sommes toujours sous la compétence du SIETOM de Tournan en Brie.

Les Déchetteries SIETOM

L'accès au réseau de déchetteries est conditionné par le respect du règlement intérieur consultable dans chaque déchetterie et sur le site internet du syndicat :

 www.sietom77.com

Le gardien met en application le règlement intérieur voté par les élus des 40 communes adhérentes au syndicat.

L'accès Est :

Réservé aux particuliers habitant sur le territoire du SIETOM.

Soumis à chaque passage à la présentation d'une carte d'accès et d'une pièce d'identité au même nom.

Contrôlé par le gardien.

Interdit aux professionnels. (Liste de déchetteries professionnelles à demander à l'accueil de la déchetterie)

Interdit aux véhicules de plus de 3.5 tonnes, aux camions à plateau et aux camions-bennes.

Première inscription :

Elle se fait à l'accueil de la déchetterie de votre choix sur présentation :

- D'une pièce d'identité.
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom (pas de facture téléphone portable)

Renouvellement d'une carte perdue : 5€

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h au siège du SIETOM, 45 Route de Fontenay 77220 Tournan-en-Brie, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au même nom et 5 euros (pas de règlement CB)

Par courrier à l'adresse ci-dessus avec copie des mêmes documents, un chèque de 5 euros à l'ordre du Trésor Public et une enveloppe timbrée à votre adresse.

Le réseau et ses horaires d'ouverture

Site	Adresse
Roissy-en-Brie	33 avenue du Grand Etang
Ozoir-la-Ferrière	rue de la ferme du Presbytère
Gretz-Armainvilliers	ZI de Gretz, Route de Presles
Fontenay-Trésigny	Route de Chaubuisson
Evry-Grégy-sur-Yerres	La plaine du bois de l'érable (à côté des silos)

L'accueil des déchetteries ferme cinq minutes avant l'heure indiquée.

Le réseau est fermé les jours fériés !

	d'octobre à avril	de mai à septembre	Fontenay, Ozoir, Evry	Gretz, Roissy
Lundi	9h00-11h45 / 14h00-18h00	9h00-11h45 / 13h30-19h00	Fermé	Ouvert
Mardi	9h00-11h45 / 14h00-18h00	9h00-11h45 / 13h30-19h00	Fermé	Ouvert
Mercredi	9h00-11h45 / 14h00-18h00	9h00-11h45 / 13h30-19h00	Ouvert	Fermé
Jeudi	9h00-11h45 / 14h00-18h00	9h00-11h45 / 13h30-19h00	Ouvert	Fermé
Vendredi	10h00-18h00	10h00-19h00	Ouvert	Ouvert
Samedi	10h00-18h00	10h00-19h00	Ouvert	Ouvert
Dimanche	9h00-13h00	9h00-13h00	Ouvert	Ouvert



www.donnons.org

Le site de dons et de récus sur le net

Transports

Ligne 32

Depuis le 10 juillet 2017, la ligne 32 bénéficie d'une augmentation des rotations du lundi au vendredi, un bus toutes les 20 mins en période de pointe et un bus toutes les 60 min en période creuse. Le service étant assuré de 6:00 du matin à 20:30 du soir tout au long de l'année.

Les week-ends et jours fériés, toutes les 1h30, de 05:30 à 19:00..

http://www.transdev-idf.com/horaire-ligne-32-pep's_051

Un service ouvert à tous, du plus jeune au plus âgé !

Mode d'emploi ?

Ce service se compose de 21 lignes avec des horaires prédéfinis et des arrêts de dépôt et de prise en charge fixes, à consulter sur www.plusdepeps.net

1. Inscrivez-vous au service
par téléphone, courrier, mail ou internet.
www.plusdepeps.net 01 73 00 00 77
(numéro non surtaxé)

2. Recevez votre carte d'adhésion
sous une semaine après votre inscription. Vous pourrez utiliser le service en attendant la réception de votre carte.

3. Réservez par téléphone ou par internet, du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, jusqu'à 2 h avant l'heure de passage du bus. Vous pouvez réserver plusieurs trajets sur une longue période.



4. Présentez-vous à l'arrêt réservé, quelques minutes en avance. Vous aurez reçu un SMS de confirmation.

5. Présentez votre carte d'adhésion et validez votre titre de transport en montant dans le véhicule.
Le service est accessible avec un titre de transport francilien ou en achetant un ticket auprès du conducteur (au tarif en vigueur).

6. Descendez au point d'arrêt réservé.

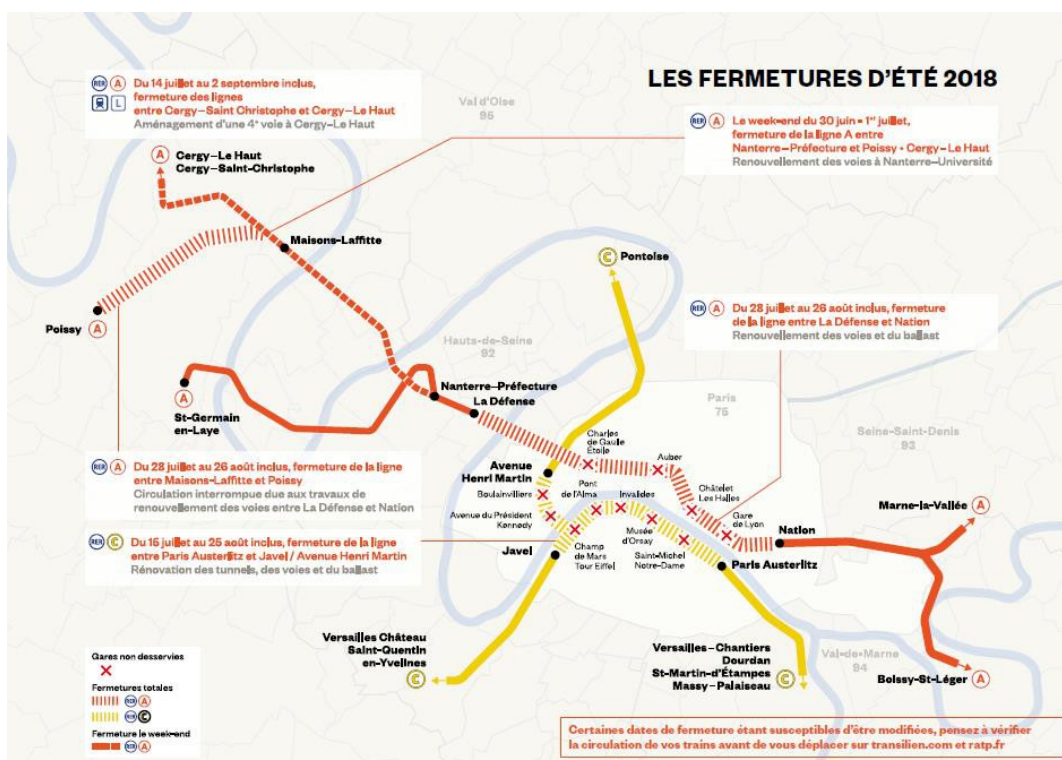
UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET RÉACTIF

Toutes les lignes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Plus de Pep's complète le service de lignes régulières Pep's sur le territoire de Marne-la-Vallée et des communes environnantes.

gare
gare
travail
loisirs
marché
hôpital

Pour vos déplacements de proximité. Fonctionne sur demande et après inscription obligatoire, sur réservation préalable au 01 73 00 00 77 (numéro non surtaxé) ou sur www.plusdepeps.net



Nature

Apiculture

Que faire si un essaim d'abeille s'installe chez vous ! Comment le déloger. C'est une affaire de professionnel. Vous pouvez contacter un apiculteur de la commune.

M Jean-Louis PIDON : 06.81.32.32.81

Démarches administratives

Cartes nationales d'identité et passeport biométrique

Nous vous informons que nous ne sommes plus habilités à délivrer les pièces d'identités !

Vous pouvez vous adresser directement à l'une des communes voisines dotées de dispositifs spécifiques.

- Torcy
- Bussy Saint Georges
- Lagny Sur Marne
- Serris

Attention !!!

Certaines communes reçoivent uniquement sur rendez-vous ! (Délai de 1 à 2 mois possible)

Nous vous conseillons d'anticiper et de les contacter avant de vous déplacer ! formulaire en ligne :

 www.service-public.fr

Il est possible d'établir une pré demande en ligne en accédant au site

www.predemande-cni.ants.gouv.fr

ou alors

www.passeport.ants.gouv.fr



Timbre dématérialisé

En plus de leur disponibilité auprès des buralistes, depuis le 11 mars 2015, vous avez la possibilité de vous procurer des timbres fiscaux nécessaires à l'établissement d'un passeport depuis votre ordinateur, tablette, smartphone sur le site internet :

 <http://timbres.impots.gouv.fr>

Déclaration de naissance CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Depuis le 1 septembre 2015, la déclaration de naissance en ligne est disponible via votre compte personnel ameli. En cas de naissances multiples, une seule déclaration est suffisante.

Vous pouvez également déclarer cette naissance par téléphone au 3646 (prix d'un appel local, sauf surcoût imposé par certains opérateurs)

Le professionnel de santé peut éventuellement déclarer la grossesse de sa patiente lors du premier examen prénatal en utilisant le service en ligne de l'assurance maladie dans le portail dédié aux professionnels de santé.

 <http://www.ameli.fr>

Changements d'adresse pour les certificats d'immatriculation

Les demandes et modifications des cartes grises ne sont plus instruites par les sous-préfectures de Provins et de Torcy.

Depuis le premier avril 2015, ces demandes doivent être adressées à la sous-préfecture de Meaux ou à la préfecture de Melun.

Cette démarche peut être réalisée en ligne; les informations sont disponibles sur le site internet des services de l'état :

 www.seine-et-marne.gouv.fr

Autorisation de sortie de territoire

La loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement a rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

Cette loi a été intégrée dans le code civil en son article 371-6.

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr.

Attention si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Maroc ou la Suisse peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Recensement

Cette formalité est obligatoire pour tous les jeunes gens (garçons et filles) de nationalité française et s'effectue dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.

Vous devez présenter en Mairie :

- **Le livret de famille de vos parents**
- **Votre carte d'identité** ou tout autre document prouvant votre nationalité française
- **Un justificatif de domicile** (facture d'électricité, gaz, eau ou téléphone)

Une attestation de recensement vous sera délivrée à l'issue de cette démarche. Vous serez ensuite convoqués à une journée d'information (**JDC** : Journée Défense et Citoyenneté), à la suite de laquelle vous sera remis un certificat de participation.

L'attestation ou le certificat vous seront réclamés pour vous inscrire aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, etc...) et vous permettront d'être inscrits d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales sont remplies.

Listes électorales

1) L'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire en mairie pendant la période de révision des listes du 1er septembre au 31 décembre.

2) Chaque jeune Français qui devient majeur et qui s'est fait recenser, est inscrit automatiquement sur les listes électorales. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu, il est toujours possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance avant le 31 décembre.

Si vous déménagez dans une autre commune:

- Vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.
- Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans aucune démarche à effectuer de votre part.

Si vous restez dans la même commune:

- Vous devez informer la mairie en joignant un justificatif de domicile.

Tranquillité publique

Votre sécurité

Cette année encore, nous faisons appel à votre vigilance et à votre citoyenneté pour signaler toute situation et comportement suspect d'individu !

Opération « TRANQUILLITE VACANCES »

Signalez votre absence à l'aide du formulaire spécifique à retirer en Mairie.

A remettre directement en gendarmerie :

Gendarmerie de MORTCERF 77163, 133 rue du 27 Août

✉ bta.mortcerf@gendarmerie.interieur-gouv.fr

☎ 01.60.04.30.24



Nuisances sonores

(Réf. Arrêté du Maire n°07/98) – Extraits ...

Article 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.... ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi : de 8h00 à 20h
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h
- Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Merci de respecter ces horaires et le repos de vos voisins, notamment les dimanches et jours fériés.

Article 5 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, de postes radio, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ou par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 6 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Nos animaux domestiques

N'oubliez pas que les animaux domestiques (chiens et chats) doivent être tatoués ou porteurs d'une puce électronique.

La Commune a souscrit une convention de fourrière auprès de la SAS SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal).

A ce titre, tous les chiens et chats errants ou trouvés sur le territoire de la Commune peuvent être confiés à la SACPA sur demande de la Commune aux fins de retrouver leur propriétaire.

Par ailleurs, les chiens doivent être promenés en laisse et muselés pour ceux relevant de la catégorie des « chiens dangereux ».

Il est interdit de les laisser en liberté, pour éviter qu'ils n'entrent dans les propriétés privées.



Les propriétaires de chiens sont priés d'être attentif aux nuisances sonores que peuvent occasionner les aboiements répétitifs. Des plaintes peuvent être déposées à l'encontre des propriétaires canins.

Responsabilités du maître vis-à-vis de son chien.



Chasse aux crottes en 3 leçons :

Dès que l'incident survient, sortez votre sac plastique que vous aurez emporté avec vous.

1. Placez votre main dans le sac.



2. Ramassez la crotte.

3. Retournez le sac sur lui-même comme un gant. Faites un nœud et jetez le tout dans une poubelle.



Vous voyez ce n'est pas compliqué, alors un peu d'attention et l'affaire est dans le sac.

(L'article R632-1 du code pénal punit cette infraction par une amende de 35€)

Feux de jardin

La pratique du brûlage à l'air libre des déchets de toute nature est totalement interdite !

L'article 84 du règlement sanitaire départemental **interdit** :

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet polluant (plastique, bois traités, pneus, etc). Le brûlage des déchets verts résultant des tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, élagage, broussailles, etc. ...)



Par ailleurs, une circulaire interministérielle du 18/11/2011 a reprécisé aux préfets des départements (NOR-DEVR 1115467C) les conditions d'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

La combustion peu performante de ces déchets émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

EN CONSEQUENCE, IL EST DEMANDE AUX HABITANTS DE RESPECTER LE REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL APPLICABLE DE PLEIN DROIT DANS NOTRE COMMUNE.

SA VIOLATION PEUT ENTRAINER DES PEINES D'AMENDE PAR LE MAIRE, DANS LE CADRE DE SES POUVOIRS DE POLICE (article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le traitement de ces déchets existe à Villeneuve Saint Denis par l'intermédiaire du SIETOM (déchetterie et compostage domestique).

Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la Marsange

Ce syndicat auquel la commune adhère, entretient TOUS LES 5 ANS, les berges et le lit des rus de la commune. Les propriétaires sont tenus de veiller à l'entretien des berges jouxtant leur propriété pendant cette période de 5 ans où le Syndicat n'intervient pas.

Le saviez vous ?

Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne

Lorsqu'une personne est victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (accident de la voie publique, morsure de chien, agression ...), la Caisse d'Assurance Maladie, qui rembourse à la victime ses dépenses de santé et l'indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance pour récupérer les sommes qu'elle engage. Alors, si vous avez été victime d'un accident causé par un tiers, faites-le savoir immédiatement. Déclarez votre accident :

- Soit en ligne sur www.ameli.fr, rubrique « Votre Caisse »
- Soit par courrier postal mentionnant votre numéro de sécurité sociale à adresser à : Caisse d'Assurance Maladie de Seine et Marne, Service Contentieux, 77604 Marne la Vallée Cedex 03
- Soit par téléphone au 3646

☎ 3646 (N° unique mis à disposition des assurés sociaux pour contacter le service médical)

📮 Service Médical ELSM 77 – 77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

La possibilité d'effectuer gratuitement un bilan de santé tous les 5 ans pour vous et les membres de votre famille.

Rendez-vous par téléphone dans l'un des deux centres d'examens de santé de Seine et Marne :

- ☎ 01.60.56.52.90 (Dammarie-Les-Lys)
- ☎ 01.60.09.25.38 (Meaux)

Caisse Nationale D'assurance Vieillesse D'Ile de France

L'agence retraite de Roissy-en-Brie a déménagé depuis le 1er juillet 2011.

📮 3 Allée Jean Renoir-93160 NOISY-LE-GRAND.

☎ 3960 (N° unique pour joindre la CNAV, informations sur la retraite du régime général)

Pôle Emploi de SERRIS

Inscription des demandeurs d'emploi au :

📮 Pôle Emploi, Val d'Europe, 14 cours du Danube 77700 SERRIS

🕒 Du lundi au jeudi de 9 H 00 à 17 H 00, le vendredi de 9 H 00 à 12 H 00.

☎ 3949

💻 www.pole-emploi.fr

Alzheimer Conseil

☎ 0 800 600 626 (N° Vert gratuit à disposition des familles)

Don du Sang, Don De Moelle Osseuse, Don D'Organes

Vous voulez en savoir plus ? Renseignez-vous auprès de :

📮 L'Agence de la Biomédecine, 1 avenue du Stade de France, 93212 Saint-Denis-La Plaine

☎ 01.55.96.65.50 - N° Vert 0800 20 22 21

💻 www.agence-biomedecine.fr

Le centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées de Meaux

(Armée de Terre-Marine Nationale-Armée de l'Air)

📮 16 rue Gaston de Monnerville – BP50 - 77103 Meaux

🕒 Du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 16h00

Bon à savoir

Un arrêté préfectoral du 9 février 2012 a autorisé les agents de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du département et à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation.

Ces agents accompagnés de géomètres privés, sont chargés des opérations de géodésie, de nivellement, de levé ou de révision des cartes, de l'installation de repères et bornes, ainsi que des opérations de l'inventaire forestier national.

L'autorisation est valable pour 5 ans à compter de la date de cet arrêté.

Bilan de santé

Tous les 5 ans, les assurés du régime général et leurs ayants droits, dont les enfants de plus de 7 ans, ont la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit et bénéficier de conseils de professionnels de santé.

Les personnes sans activité professionnelle et les bénéficiaires de l'Aide Médicale Etat (AME) sont également concernées.

Il suffit de prendre contact directement par téléphone auprès de l'un des deux centres de santé du département :

- Dammarie Les Lys : 01 60 56 52 90
- Meaux : 01 60 09 25 38

 <http://www.ameli.fr>

Santé

SOS Médecins : depuis le 8 février, un site de consultations a ouvert au sein de l'institut médical de Serris situé au

 2 cours du Rhin à Serris.

 0825 56 77 00 (Uniquement sur rendez-vous)

 Tous les soirs de 20h à 0h, samedi de 14h à 0h, les dimanches et jours fériés de 9h à 0h.

Le nouvel hôpital de Jossigny a ouvert le 5 novembre 2012.

Une association de bénévoles s'est constituée pour veiller aux droits des patients, de leur famille et veiller à la bientraitance sur les lieux de soins.

Vous pouvez contacter cette association au :

 Rez de chaussée de l'hôpital, bureau OC 760, à côté des urgences

 01 61 10 62 42

 espace-usagers@ch-lagny.fr

 Permanences le Vendredi de 14h à 17h

La Plate-forme d'Accompagnement et de Repit (PAR)

Service d'aide aux personnes en charge d'un proche souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentées

 99 rue de Paris 77220 Tournan en Brie

 01.64.42.18.14 ou 06.25.19.37.54

 plateforme@epgtournan.fr

 Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (administration 9h-17h)

Maison de retraite (EHPAD)

Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

 99 rue de Paris 77220 Tournan en Brie

 01.64.42.18.01

 accueil@epgtournan.fr ou admissions@epgtournan.fr

 Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 17h

Centre d'Accueil de Jour Alzheimer (CAJA)

 99 rue de Paris 77220 Tournan en Brie

 01.64.42.18.48

 caja@epgtournan.fr

 Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h

Unisson

Agir pour l'essentiel

Pour prendre soin de SOI et aller mieux, jour après jour.

C'est un service pour les personnes fragilisées par le cancer et autres maladies chroniques ainsi que pour leurs aidants familiaux.

UNISSON propose un parcours d'accompagnement ciblé sur vos besoins et aussi vos envies.
www.UNISSON-IDF.com

 contact@unisson-idf.com

 06 58 45 01 01

La Tour de Pizz

Son camion est garé devant la mairie tous les jeudis de 18h à 21h pour le plaisir de nos palais.

N'hésitez pas, venez déguster ses pizzas, vous serez accueillis par Stéphane avec son sourire et sa bonne humeur.

06.65.67.90.43



Association des jeunes sapeurs pompiers de Chessy-Val d'Europe

Cette association a pour objet de former les jeunes aux activités de sapeur pompier volontaire pendant 4 ans.

N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

✉ jspvde111@gmail.com

📍 Centre de secours de Chessy, rue du grand secours, 77700 CHESSY

La canopée

Cette association, vous propose un lieu d'accueil parents-enfants (0-4 ans), vous permettant d'échanger sur les problèmes liés à la communication avec vos enfants.

📍 accueil : 3 rue du château, 77220 TOURNAN-EN-BRIE

✉ contact@lacanopee-laep.fr

💻 www.lacanopee-laep.fr

Maison départementale des solidarités

Une équipe de professionnels vous renseigne et vous conseille sur vos démarches administratives.

📍 16 place Edmond de Rothschild, 77220 TOURNAN-EN-BRIE

☎ 0164250730

VILLENEUVE-SAINT-DENIS

Ma ville en chiffres

2018

POPULATION MUNICIPALE



861
habitants

2017

POPULATION MUNICIPALE

867 habitants

En détail *

Densité
de la population



117,2
Hab/Km²

Évolution annuelle
moyenne de la
population (depuis 2009)



4,3 %

Répartition de la population

Moins de
25 ans

220

Entre 25
et 64 ans

444

Plus de
65 ans

202



Nombre de
femmes entre
15 et 64 ans

266



Nombre
d'hommes entre
15 et 64 ans

259

Part des
adultes
mariés

43,2 %



Part des
adultes
non mariés

56,8 %



Diplômes des + de 15 ans

AUCUN
ou BEPC
37,3%

CAP
BEP
18%

BAC
13,4%

ENSEIGN.
SUPÉRIEUR
31,3%



37
ENTREPRISES



306
ménages

personnes
seules
et autres

32,4 %

familles

67,6 %

soit 207 familles

familles
sans enfant

56,8 %

familles avec
1 enfant

18,2 %

familles avec
2 enfants

13,6 %

familles avec
3 enfants
ou plus

11,4 %

306
résidences
principales



9
résidences
secondaires

76
logements
vacants



77,1 %
de maisons



22,9 %
d'appartements

73,8 %
propriétaires

24,6 %
locataires

les pourcentages manquants correspondent à la part de logements autres et à la part de personnes logées gratuitement

* sur les chiffres détaillés 2017 en vigueur en attendant la publication des chiffres détaillés 2018
Les petits effectifs doivent être maniés avec précaution, car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs.
Sources : Infographie 2018 - www.info-public.fr / Insee, RP 2015 et RP 2014 / Insee Sirene au 01/01/2016 / icon from flaticon.com

Idée à partager

Fin avril

Placer un pneu au sol le remplir de terre et planter une dizaine de plants de pomme de terre.

Quand les plants ont poussé et dépassent la hauteur de deux pneus, mettre un deuxième pneu et le remplir de terre en faisant bien attention de ne pas casser les plants.

Refaire la même opération avec le troisième et quatrième pneu.

Et laisser pousser en arrosant régulièrement.

Vous pouvez continuer jusqu'à la hauteur de six pneus.

Récolte normale en août.



Résultat de l'expérience dans le prochain bulletin.

Associations communales



Association Sportive de Villeneuve Saint Denis

Au terme de cette saison sportive 2017-2018, notre association se réjouit d'avoir rassemblé des adhérents actifs, soucieux de leur santé et satisfaits de la qualité et de la diversité des cours proposés par nos animateurs formés par la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV).

Nous vous proposons de les retrouver à la rentrée de septembre à travers les 3 activités suivantes :

1°) FITNESS ADULTES

Adapté à tous les niveaux et intergénérationnel, ce cours est votre allié pour vous aider à retrouver ou à conserver une bonne santé. Il permet de muscler en profondeur et harmonieusement chaque partie de notre corps grâce à un programme diversifié. L'échauffement, le cardio et les abdos/fessiers sont des cours collectifs et provoquent de grands moments de complicité et de rires. Les différents ateliers à pratiquer à deux permettent à chacun de travailler au rythme/intensité qui lui convient et de bénéficier des conseils personnalisés de Florian, notre animateur.

Nous avons à disposition du matériel haut de gamme : haltères, médecine ball, ballons pilates, élastiques, cerceaux, steps

Cours le mercredi, de 19 H 00 à 20 H 00, salle des fêtes Pierre Midey, à Villeneuve Saint Denis.

2°) MARCHE NORDIQUE

Depuis septembre 2016, Véronique nous a entraîné (par tous les temps) à travers sentiers, bois, chemins de notre belle région Seine et Marne (Forêt de Ferrières, Vallée de la Brosse et de la Gondoire, Parc de Rentilly, Neufmoutiers en Brie, Vallée du Grand Morin, Le Pays Créçois, etc. ...) **au rythme de nos bâtons et de notre bonne humeur.**

Ces bâtons, contrairement à ceux utilisés pour la randonnée, sont orientés et pointés vers l'arrière, et permettent de se projeter plus rapidement et de solliciter l'ensemble de nos muscles.

L'utilisation des bâtons favorise le développement musculaire des parties supérieures du corps. Les abdominaux, les bras, les pectoraux, les épaules et le cou se trouvent sollicités au même titre que fessiers et cuisses.

Venez nous rejoindre pour pratiquer la marche nordique dans une ambiance conviviale et une joyeuse sensation de liberté. Venez en apprécier tous les bienfaits dans l'esprit « sport-santé » !

Rendez-vous le jeudi, de 10 H 00 À 12 H 00, au lieu fixé par Véronique

3°) GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Véronique, active et dynamique, mène notre groupe de 29 personnes avec un objectif précis : « donner à chacun le plaisir d'améliorer ses conditions physiques, en progressant à son rythme, sans compétition et dans la bonne humeur. »

Pour y parvenir, elle propose, en musique, dans un climat d'échanges et de conseils, des exercices adaptés à votre niveau : renforcement musculaire, étirements, équilibre, cardio, danse, enchaînements et enfin ... relaxation.

Chaque cours est différent ! Pas de monotonie !

Cours le mercredi, de 11 H 00 à 12 H 00, dojo de Villeneuve le Comte



**OUI AU « SPORT SANTÉ » ! OUI AU « SPORT PLAISIR » !
N'HESITEZ PLUS, VENEZ REJOINDRE NOTRE ASSOCIATION ET SES 3
ACTIVITÉS !**

Pour tout renseignement, contactez :

Madame PARISSE, Présidente,

☎ 01 60 43 07 37

Association des Lutins



L'Association accueille 30 enfants maximum du CP au CM2.



Chaque mercredi après-midi, de 14H00 à 17H00, ils sont attendus Salle « Pierre Midey » (les horaires peuvent être modifiés en cas de sorties).

Les enfants sont encadrés par des bénévoles composés de retraités et de parents.

Cette rencontre inter-génération avec les retraités est bénéfique pour tous.

De nombreuses activités sont proposées :

Ateliers divers (préparation du marché de Noël, jeux de société, confection de galette des rois)
Balades en forêt (cueillette de châtaignes, muguet,...), sortie en car (bowling, cinéma, cité des sciences, ...).

Si vous disposez de temps le mercredi après-midi, nous vous attendons, vous serez les bienvenus ! ...

« Ne jetez plus vos terrines en verre (200 g et 350 g) nous sommes intéressés ! ».

Pour tout renseignement, contactez :
Madame Marie-France IMBERT, Présidente,
☎ 01 60 43 04 00 / 06 71 03 10 36

Association des Chasseurs Communaux



L'Association fonctionne en harmonie avec les habitants et les propriétaires voisins des territoires de chasse.

Les consignes de sécurité sont appliquées en respect du règlement intérieur.

Nous vous rappelons les interdictions suivantes :

De Septembre à Février, les jours de chasse (le dimanche), les promenades sont interdites en forêt privée ainsi que sur les chemins d'accès. Toute l'année, la divagation des chiens est interdite. Ceux-ci doivent être tenus en laisse et ne pas pénétrer dans les bois.

Pour tout renseignement, contactez :
Monsieur Philippe IMBERT,
☎ 01 60 43 04 00

Les Jardins de Villeneuve Saint Denis

Cette association de Jardins familiaux devrait voir le jour dans le second semestre 2018.

Elle permettra, dans un premier temps, aux Villedyonisiens de pouvoir s'adonner au jardinage sur un terrain communal.

La première réunion de mise en place a eu lieu le 5 juillet.

Pour tout renseignement, contactez :
Monsieur Joël Roynard,
☎ 06 81 00 86 03

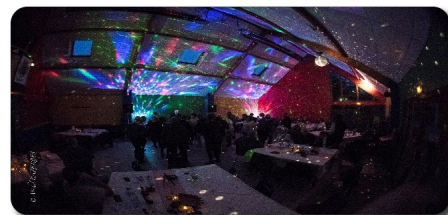
Le Comité des Fêtes



Villeneuve Saint Denis : le village où on sait faire la fête ensemble...

On en veut pour preuve cette chronologie relatant les événements marquants et festifs de cette période depuis la dernière parution du Petit Journal de Villeneuve Saint Denis.

10 Décembre 2017 : l'Arbre de Noël des enfants...



21 Janvier 2018 : Le banquet des Aînés du village, leurs amis et la galette...

8 Mars 2018 : l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes...

Passage de relais dans la joie et la continuité pour le bonheur de tous au sein du Bureau du comité des Fêtes. Un grand merci à Michel et Bénédicte Bazerbes qui ont su porter le flambeau jusqu'à Didier Le Garrec (Président) ; Sophie Tonolini (Vice-Présidente) ; Marianne Vanacker (Secrétaire) ; Sandra Da Silva (Trésorière). Ils ont déjà compris qu'ils ne seront pas de trop pour reprendre cette charge... et ils savent pouvoir compter sur Marc Rabot ; Michel Bazerbes, Aude Castellani, Bénédicte Bazerbes ; Gérard Bernard ; Jean Louis Pidon ; Jean-Louis Boppe ; Sylvie Ozanne ; Virginie Victorien dit Richard ; Lisette Sercher, et plein d'autres à venir...



18 Mars 2018 : Le LOTO et tous ses lots...

1^{er} Juillet 2018 : Le retour du VIDE GRENIERS... Donner une seconde vie à des objets qui vont rendre des services à de nouveaux propriétaires. A l'ère du développement durable, quelle bonne idée de raccourcir les circuits et de joindre l'utile à l'agréable en faisant de la place chez les uns et de l'usage à moindre coût chez les autres (les photos viendront dans le prochain bulletin) ... Et après la digestion des agapes de la fameuse buvette...



Et à l'année : Les « livres à vous » :

Une drôle de bonne idée où des livres sont à disposition à l'arrêt de bus du cœur de village avant que nous n'ayons possibilité de développer ce projet dans d'autres abris... pour un voyage inattendu...

ET...et...et...plein d'autres idées à mûrir pendant les congés d'été : la fête de rentrée du village, la commémoration festive du centenaire du 11 novembre, le carnaval gaulois, la projection ciné, le concours du village fleuri...

Au final, des montagnes de rêves qui n'attendent que vous pour s'envoler...

Retrouver nous ... pour être informé(e) faites-vous connaître sur : cdf.de.vsd@gmail.com

Les intervenants culturels et sportifs

Association Let's Move & Dance

Pour sa 5^e année, l'association LMD a le plaisir de vous proposer des activités sportives adaptées à chacun, près de chez vous.

Vous souhaitez améliorer votre condition physique ?

Affiner et tonifier votre silhouette ?

Développer votre endurance et votre souplesse ?

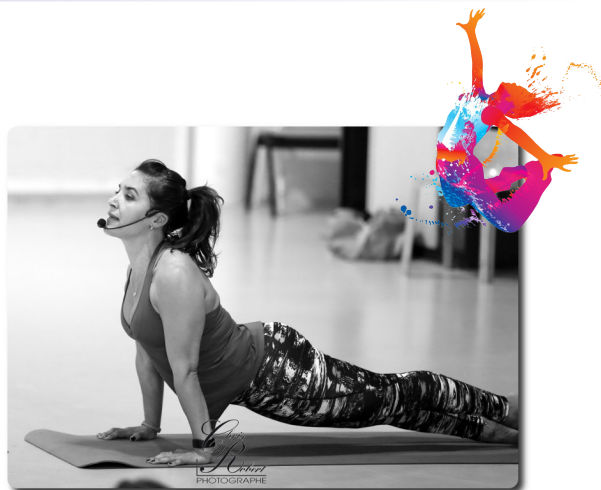
Mieux dormir en évacuant le stress et la mauvaise fatigue ?

Ou tout simplement, vous amuser entre copines ?

Les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer, et vous trouverez forcément parmi les différents cours proposés par Nadia, coach sportif diplômé d'état, certifié Pilates Mat 1 et 2, Yoga, Zumba et Piloxing, celui qui vous correspondra.

Cette année, Julien Bulin (anciennement à Daily Fitness) et Jennifer Dennion, coach et athlète de haut niveau viendront rejoindre l'équipe !

COURS D'ESSAI GRATUIT !



	Mardi	Jeudi
16h45	ZUMBA KIDS 4-7 ans	
17h35	ZUMBA KIDS 7-10 ans (à confirmer)	
18h45	ZUMBA	18h45 PILATES
19h45	DANCE MOVE	19h45 YOGA
20h45	BODY MIND	20h45 Taille Abdos Fessiers

Les activités proposées :

- ZUMBA « *Pas besoin de savoir danser : l'envie de s'amuser suffit !* »
- DANCE MOVE « *Une alternative à la ZUMBA mais sur un rythme électro plus soutenu !* »
- YOGA « *De nombreux bienfaits pour le corps et l'esprit* »
- BODY MIND « *Combinaison de mouvements de Pilates et de Yoga en musique* »
- TAILLE-ABDO-FESSIERS « *Tout est dans le titre !* »
- ZUMBA KIDS JUNIOR (4 à 6 ans) et ZUMBA KIDS (7 à 11 ans)
- YOGA VINYASA dit YOGA DYNAMIQUE : « *De nombreux bienfaits pour le corps et l'esprit* »

Association LET'S MOVE & DANCE- NADIA :

Salle des Fêtes Pierre Midey-Villeneuve St Denis

06.61.92.71.61

Facebook : <http://www.facebook.com/letsmoveandance>

FORUM DES ASSOCIATIONS VILLENEUVE SAINT DENIS

Le forum des Associations se déroulera le dimanche 2 Septembre à la salle des fêtes Pierre Midey.

Vous pourrez y retrouver l'ensemble de vos associations.

Venez nombreux !

Vous pourrez découvrir les activités qui s'offrent à vous, obtenir des renseignements, adhérer autour d'un café !!!

Dates à retenir

26/08/2018 : Cérémonie des Fusillés

02/09/2018 : Forum des associations

11/11/2018 : Centenaire de l'Armistice

18/11/2018 : Broc jouets

09/12/2018 : Noël des enfants

20/01/2019 : Banquet des Anciens

26/01/2019 : Voeux du Maire

Ils se sont dits OUI !

03/02/2018	Jean François Boivin et Laurence Hallais
26/04/2018	Vincent Brites et Céline Destandau
26/04/2018	Julien Marques de Jésus et Elsa Brandao Da Cunha

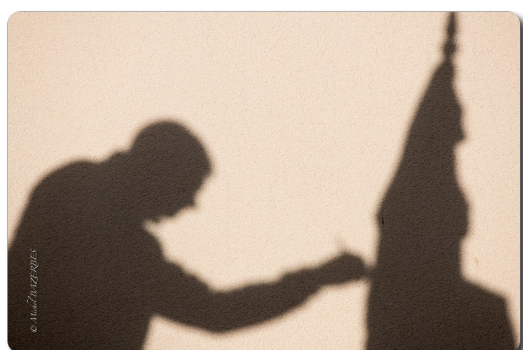


Ils nous ont quittés

19/01/2018	Hélène, Berthe Queyriaux
21/01/2018	Laurent, Maurice Lacquemant
08/02/2018	Angèle Brajevski
22/02/2018	Madeleine, Yvonne Lemaire
24/02/2018	Louise Melikian
01/03/2018	Josette Navarro
04/03/2018	Marguerite, Germaine, Louise Julien
18/03/2018	Paulette, Huguette Perriot
21/03/2018	Thi Be Nguyen
22/03/2018	Gilbert, Emile Aubry
26/03/2018	Renée Marchel
16/04/2018	Ernest Carnini
17/04/2018	Eliane, Henriette, Berthe Lepelletier
22/04/2018	Michel, Léon, Paul Lebreton
25/04/2018	Pierre, Victor, Raymond Lesueur



La rénovation du monument aux morts



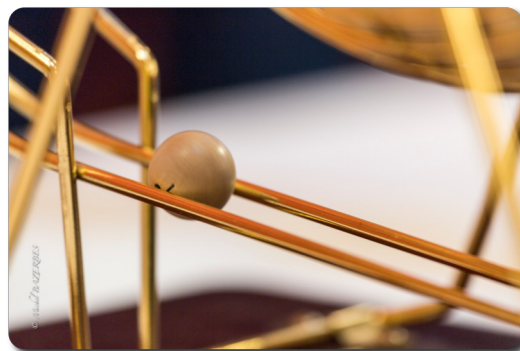
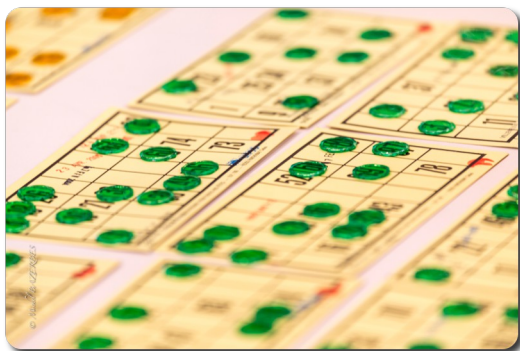
Les cérémonies commémoratives



Associations sportives



Loto du Comité des Fêtes



Noël des enfants



Banquet des Aînés



Les vœux du Maire



Les lutins



Les lutins



Fête de l'école



Équipe de rédaction :

Commission communication :

Laurence GREMILLET, Laurence ORTEGA MONTANT, Ba-Son PHAM,
Marc RABOT, Joël ROYNARD, Mercedes SAN EMETERIO, Michel BAZERBES

Directeur de la publication :

Peggy PHARISIEN

Remerciements à : Évelyne VUITTENEZ - Mélissa DEBURE - Michel BAZERBES – Marianne VANACKER
M. Yann PIRIOU (Photographe du Val d'Europe Agglomération)

